



Conseil Municipal du 15 février 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/10

Nombre de Conseillers :
en exercice : 24
présents : 14
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Nathalie NIOGRET, Carole BERGER-JACOB, Christian TETARD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Grégory BENOIT, Julia NOJAC,

Étaient régulièrement représentés :

Bernadette VOOGSGERD, par Laurence GUERNE
Philippe BARBIER, par André BOURDON
Steve IDJAKIREN, par Philippe BUIRON
Patrice GOSNET, par Nathalie JOLLY
Brice BRUNET, par Philippe AUDEBERT
Laurent FOHRER, par Patrice JACQUET
Eliane CHIDIACK, par Claudine THIRANOS

Étaient absents :

Bruno MELGIES, Jean DECROIX, Céline RICHARD,

Formant la majorité des membres en exercice.

Carole BERGER-JACOB a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN - RUE DU CLOS DE VAL DE SEINE- PARCELLE AH 663 - LOTS A ET B

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Délibération 2022-23 du 30 mars 2022 approuvant la désaffectation de la parcelle sise rue du Clos du Val de Seine cadastrée AH 663,
Vu la Délibération 2022-34 du 7 juin 2022 approuvant le déclassement dans le domaine public de la parcelle précitée,
Vu le plan de division établi par le cabinet ARPTEGO Géomètre le 12 mai 2022,
Vu l'avis des Domaines en date du 24 février 2022,
Vu la Délibération n° 2022/47 du 29 septembre 2022 autorisant le maire à céder la parcelle à M. et Mme PENISSON,
Considérant que la cession à M. et Mme PENISSON n'a pas pu aboutir
Considérant la proposition d'acquisition de Monsieur et Madame PIERRE DE LA BRIERE domiciliés, 3 rue Victor Hugo 92700 COLOMBES pour un montant de 319 000 €.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ANNULE la Délibération N°2022/47 du 29 septembre 2022

AUTORISE la vente à Monsieur et Madame PIERRE DE LA BRIERE des lots A et B non bâtis, issu de la division de la parcelle de plus grande importance sis rue du Clos du Val de Seine cadastré section AH n° 663 appartenant à la Commune en pleine propriété d'une superficie d'environ 404 m²

DIT que le prix global est de 319 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'établissement de l'acte définitif de vente,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT